



Numéro spécial

Ça se discounte

bpost
PB-PP|B-9707
BELGIE(N)-BELGIQUE
Dépôt Bruxelles X
N°agr P107013

L'Infobulle des camps 2021

Réalisé en collaboration avec

LES GUIDES
LA VIE EN VERT



www.lesscouts.be

Édito

Été 2021.

Un autre été.

Un énième, probablement, dans ta vie de scout.

Et pourtant. Un été bien spécial.

Spécial parce qu'avant tout, il sera à nouveau soumis à des règles spéciales, elles aussi.

Mais spécial aussi parce qu'il vous permettra d'enfin vous retrouver, après cette longue période qui n'en finissait plus.

Spécial pour les baladins, qui dormiront leur première nuit avec la ribambelle.

Spécial pour les louveteaux, qui retrouveront la vie en grande meute.

Spécial pour les éclaireurs, qui pourront enfin se retrouver, tout court.

Spécial pour les pionniers, qui, à défaut de vivre leur camp de rêve, vivront une expérience unique.

Spécial pour les staffs, qui découvriront en eux des sources de créativité qui ne tarissent jamais.

Spécial pour les staffs d'unité, qui regouteront au plaisir des camps, vécus à distance l'an dernier.

Spécial pour les cadres, qui n'ont plus vu la couleur d'un vrai foulard, en présentiel, depuis bien trop longtemps.

Spécial pour les parents, qui n'aspirent qu'au bien-être de leurs enfants, et qui seront peut-être, cette année, encore plus impatients que les enfants eux-mêmes.

Spécial pour le staff fédéral, qui regardera avec une petite pointe de joie (et de fierté ?) le résultat d'un an de travail de l'ombre, au bénéfice des couleurs du scoutisme.

Spécial pour le 21, qui s'adapte aux nouveaux besoins en développant de nouvelles aides en tout genre.

Spécial pour moi, enfin. Le dernier été sans enfant au camp. Le dernier été à vous regarder de loin, avant de revivre toute cela de l'intérieur, comme parent cette fois. Le dernier avant d'enfin pouvoir y mettre mon aîné, et le voir s'y épanouir, tellement, tellement.

Merci pour eux.

Merci pour vous.

Merci pour nous.

Merci pour moi.

Merci.

Et bons camps !

PS : ce vadémécum te paraîtra peut-être relativement semblable à celui de l'an passé. Et pourtant. Nous t'invitons à prendre réellement le temps de le lire. Il contient peut-être un paquet d'infos que maintenant tu connais (les gestes barrières, tout ça), mais aussi des spécificités liées à cette année. Alors bonne lecture !

Christelle,
présidente fédérale



Sommaire

Conditions de participation aux activités pour tous les participants	p.4
Gestion des groupes à risque	p.4
Gestion des personnes présentant des symptômes avant le camp	p.4
Gestion des personnes issues d'un foyer comportant un cas covid	p.5
Gestion des personnes présentant des symptômes en cours de camp	p.5
Registre des présences, fiches médicales et tracing	p.5
Mesures organisationnelles	p.6
Préparation et évaluation du camp	p.6
Organisation des bulles	p.7
Procédures d'urgence et système de permanence	p.7
Communication sur les mesures	p.9
Arrivée sur le camp et départ en fin de séjour	p.9
Camps itinérants	p.9
Règles d'hygiène	p.10
Gestes barrières	p.10
Mesures liées aux infrastructures	p.11
Nettoyage du matériel d'animation	p.12
Nettoyage du matériel des participants	p.12
Hygiène corporelle	p.12
Hygiène de l'intendance	p.12
Matériel spécial covid-19 à prévoir	p.13
Activités	p.14
Quelles activités puis-je organiser ?	p.14
Quelles activités sont interdites ?	p.14
Concernant le lieu de l'activité	p.15
Concernant les trajets	p.15
Concernant les camps Pionniers en Belgique	p.15
Relations de bon voisinage en temps de covid-19	p.16
Camps à l'étranger	p.17
Annexes	p.18
Annexe 1 : Covid-19 : groupes à risque	p.18
Annexe 2 : Mise en place d'un Kiss & Drive	p.19

Conditions de participation

aux activités pour tous les participants

L'objectif est que le plus grand nombre possible d'enfants et d'adolescents puisse participer aux camps. Toutefois, il reste important de protéger certains groupes à risque afin de ne mettre personne en danger.

Gestion des groupes à risque

La santé a été au cœur de toutes les décisions qui ont été prises ces derniers mois. Il est donc évident que le risque doit continuer à être limité au maximum. C'est pourquoi il est impératif de ne pas mettre en danger une personne considérée comme à risque (voir les listes proposées par les experts, que tu trouveras dans l'annexe 1 de ce vadémécum p.18) ou de ne pas exposer le groupe à un danger émanant d'une personne manifestement porteuse du virus.

Participant (enfant ou adolescent) à risque

Un participant faisant partie d'un groupe à risque ne pourra pas prendre part au camp à moins de remplir toutes ces conditions :

- (Pour les mineurs) Une autorisation claire des parents via l'autorisation parentale. Les parents restent responsables de la participation de leur(s) enfant(s) au camp.
- Un avis favorable du médecin généraliste (ou du médecin qui suit habituellement la personne concernée).
- Un dialogue entre les animateurs et les parents sur les conditions de la participation. Des explications claires quant au traitement ou aux soins à donner au participant doivent notamment être fournies et mentionnées dans la fiche médicale.

Une fiche santé adaptée et une autorisation parentale spécifique sont disponibles sur lesscouts.be > Télécharger > Documents administratifs. Ces deux documents sont à récolter le premier jour du camp.

Un de tes participants fait partie d'un groupe à risque et tu n'es pas certain de savoir comment gérer la situation ? Contacte la fédération par mail ou téléphone (lesscouts@lesscouts.be ou 02.508.12.00). Nous réfléchissons avec toi aux solutions à mettre en place.

Encadrant (staff et intendants) à risque

Les encadrants ne peuvent pas faire partie d'un groupe à risque, sauf si la personne a reçu un avis favorable de son médecin généraliste (ou du médecin qui la suit habituellement) assorti d'un détail des éventuelles mesures spécifiques à mettre en œuvre. Il en va de sa santé et sa sécurité.



Gestion des personnes présentant des symptômes avant le camp

Les participants (scouts – animateurs – intendants) covid-19 confirmés ou possibles, présentant des symptômes légers, sans hospitalisation, peuvent participer à l'activité minimum 10 jours après le début des symptômes, à condition qu'ils n'aient pas eu de fièvre au cours des 3 derniers jours ET qu'ils aient également montré une amélioration considérable des symptômes.

La responsabilité des parents est à rappeler largement sur ce point.

Un rappel des symptômes principaux se trouve dans la «Procédure de gestion de cas», dans la version en ligne de ce vadémécum, disponible sur csd.lesscouts.be/covid.

Gestion des personnes issues d'un foyer comportant un cas covid

Toute personne de plus de 6 ans vivant sous le même toit qu'une personne atteinte du covid-19 doit rester en quarantaine à la maison pendant 10 jours et être testée.

Une personne soumise à une quarantaine (pour cause de retour de l'étranger par exemple) ne peut pas participer au camp tant que cette quarantaine n'est pas terminée et que le test de contrôle n'a pas été réalisé.

Gestion des personnes présentant des symptômes en cours de camp

Un participant qui développerait des symptômes du covid-19 pendant le camp devra faire l'objet d'un suivi spécifique détaillé dans la gestion de cas et procédure d'urgence.

Au moment de la rédaction de ce document, nous ne disposons pas encore de cette procédure. Elle sera disponible sur csd.lesscouts.be/covid.



Registre des présences, fiches médicales et tracing

Un registre des présences sur place, les fiches médicales et une liste des contacts avec l'extérieur doivent être rigoureusement tenus.

Ces données devront pouvoir être mises à disposition des instances de tracing compétentes, de l'ONE ou encore des inspecteurs d'hygiène régionaux et ce, à tout moment. La liste des contacts avec l'extérieur doit être conservée jusqu'à un mois après la date de fin du camp.

C'est pourquoi :

- ✓ Les participations au camp doivent être scrupuleusement enregistrées dans Desk. N'oublie pas de mettre à jour cette liste au premier jour du camp (notamment si un animateur ou un intendant doit se faire remplacer en dernière minute pour cause de symptômes). Desk étant maintenant smartphone friendly, cela devrait te faciliter la vie.
- ✓ Les données des participants doivent être complètes dans Desk, pour tous les enfants/ados et les adultes (intendants compris) présents sur le camp. Objectif : faciliter le tracing en cas de besoin.

- ✓ Les fiches médicales de tous les participants au camp (enfants et adultes) doivent être soigneusement récoltées et stockées.
- ✓ Attention : l'autorisation parentale et le registre de présences devront être stockés, après les camps, dans un lieu sécurisé, et ce pendant 1 mois après le camp.
- ✓ Les présences journalières sur le camp doivent être parfaitement tenues à jour. Les contacts avec des personnes extérieures à la bulle (animateur d'unité, propriétaire, M. Camp...) doivent être scrupuleusement notés dans ce registre afin d'en garder une trace pour les autorités de tracing.

Dans le colis camps Les Scouts, l'animateur responsable a reçu à cet effet un modèle de feuille de présences pour te faciliter la tâche en cours de camp.

Les mesures organisationnelles



Préparation et évaluation du camp

Bonne nouvelle, vous pouvez vous réunir pour préparer le camp, et ce depuis le 9 juin.

Vous pouvez également maintenant vous réunir en conseil d'unité, jusqu'à 50 personnes maximum, en intérieur et extérieur (préférez l'extérieur).

À partir du 25 juin, on passe à 100 personnes.

Qu'en est-il des réunions traditionnelles d'avant et après camp ?

La réunion de parents

Cette année, la réunion de parents est peut-être particulièrement attendue. Pas de weekends avec nuitées durant l'année pour les balas ou les loups, peut-être pas ou peu de réunions pour les éclaireurs ou les pionniers. Il y a de quoi faire flipper certains parents.

C'est pourquoi, dans un but de bonne organisation du camp, les réunions de parents sont **autorisées. Avec les règles suivantes :**

- La réunion est statique.
- Si possible un parent par famille.
- Les familles sont séparées les unes des autres d'1,5 m au moins.
- Les + de 12 ans portent un masque.
- Aucune boisson ni collation ne peut être servie.
- Maximum 400 personnes en extérieur.

L'objectif ici est bien de permettre une réunion en présentiel entre les parents et ceux qui s'occuperont de leurs enfants durant le camp. Pas de faire un souper de parents en stoemelings 😊.

Le débriefing d'après camp en conseil d'unité

On l'attendait, le voilà. MAIS pas n'importe comment ! Vous pourrez donc organiser un débriefing en conseil d'unité, à la fin des camps, si cela est une pratique de votre unité. Mais **dans le respect des règles suivantes** (les règles des réunions entre encadrants étant d'application) :

- Porter le masque, sauf au moment du repas.
- Respecter la distance physique.
- Préférer largement l'extérieur.
- Maximum 100 personnes (ça devrait largement suffire 😊).
- Si repas : portion individuelle et avec distance d'1,5 m entre les participants.

Au-delà de cela, nous savons tous que l'abus d'alcool et la désinhibition qui l'accompagne fait vite oublier certains gestes barrières... Nous demandons donc activement que ces retrouvailles de fin de camp, autorisées pour une raison de lien social à recréer, ne se transforment pas en bars d'unité géants. Nous comptons particulièrement sur les équipes d'unité pour veiller à la bonne organisation de ces moments.

Organisation des bulles

Le principe de base à bien retenir est celui-ci : **chaque camp est considéré comme une bulle**. C'est un nombre de personnes fixe et limité, dans un espace et des infrastructures bien définis. Cette bulle doit rester hermétique autant que possible. Voici dès lors les mesures à prendre.

Constitution de la bulle

Un camp est une bulle constituée de **100 personnes, hors encadrants (animateurs et intendants)**. Concernant les staffs et intendants, et dans la suite logique des différentes mesures, nous invitons largement les équipes d'encadrement à être les plus fixes possible du début à la fin du camp.

Les arrivées tardives restent autorisées moyennant le fait que les participants respectent les conditions de participation énoncées précédemment.

**Ton groupe dépasse les 100 participants autorisés ?
Contacte ton équipe fédérale.**



Tu as prévu de faire l'intendance d'un autre camp après le tien (ou d'aller en formation ou ...) ?

Cela est autorisé. Néanmoins, à l'heure d'écrire ces lignes, nous ne connaissons pas les conditions d'enchaînement de deux activités (nombre d'heures entre les deux par exemple). Tu retrouveras cette information sur lesscouts.be/covid qui sera toujours à jour.



Contact de la bulle avec le monde extérieur via la sortie d'un ou de membre(s)

Les contacts avec l'extérieur de la bulle sont **à éviter tant que possible**. Certaines sorties sont toutefois autorisées pour autant que certaines mesures spécifiques soient respectées.

Intendance

Les intendants qui sortent faire les courses devront porter un masque et respecter les règles de distanciation sociale habituelles. Des mesures sont spécifiquement prévues pour la gestion de l'intendance (voir page 12).

Sorties médicales

En cas de visite chez le médecin ou à l'hôpital, les personnes de + de 12 ans devront porter un masque et respecter les règles de distanciation sociale habituelles.

Aller-retour pour raison impérieuse

Les encadrants ou les participants peuvent, en cas de nécessité absolue, quitter le camp pour une courte période et revenir. Ils doivent alors respecter scrupuleusement les mesures en vigueur à ce moment et limiter leurs contacts à l'essentiel (on n'en profite donc pas pour aller faire la bise à papy et mamy ou boire un verre avec des copains).

Les situations qui peuvent justifier une sortie du camp sont, par exemple :

- Un examen de passage
- Une vaccination
- La nécessité de passer un test PCR pour prévoir les vacances qui se dérouleraient dans la foulée du camp
- Un enterrement



Contact de la bulle avec le monde extérieur via l'entrée d'un ou de membres nécessaire(s) à la bonne organisation/coordination du camp

Comme la bulle doit rester aussi hermétique que possible, il convient d'éviter l'entrée d'un externe dans celle-ci (après le démarrage du camp). Dès lors, les visites doivent se limiter aux personnes **nécessaires** au bon déroulement du camp :

- équipes d'unité et équipes fédérales ;
- intervenants nécessaires à l'organisation d'une activité spécifique (*Promesse*, expert pour atelier nature...).

Ces visiteurs devront impérativement respecter les mesures suivantes :

- Pas de nuitée dans le camp.
- Inscription dans le registre des présences journalières.
- Repas autorisés SI il se prend en dehors du groupe.
- Port du masque obligatoire.
- Possibilité d'enlever le masque lors de l'activité, si celle-ci est statique et que les distances sont respectées (cérémonie de *Promesse*, conteur...).

Les personnes de plus de 12 ans qui entrent en interaction sociale avec ces personnes externes (pour papoter par exemple) devront également porter le masque lors de ce moment.

Si tu sais que l'un de tes interlocuteurs fait partie d'un groupe à risque, sois particulièrement vigilant dans le respect des gestes barrières.



La venue des parents n'est pas autorisée en dehors de l'arrivée et du départ. Les repas avec les parents ne sont pas autorisés.

Cas particulier : la venue de la presse sur ton camp

Tu l'as sans doute constaté par toi-même : la presse s'intéresse beaucoup aux mouvements de jeunesse en cette période particulière. On peut donc supposer qu'il y aura des demandes de reportages sur des camps cet été. Voici quelques points d'attention à garder en tête par rapport à cette possibilité.

- Il faut évidemment pouvoir montrer aux médias, et au grand public à travers eux, que nous sommes un mouvement éducatif fiable et crédible, capable d'adapter ses pratiques lorsque les circonstances l'imposent.
- Si tu es contacté par la presse, si des journalistes se présentent au camp, etc., le premier réflexe à avoir est d'appeler le numéro presse de la fédération ou d'inviter les journalistes à l'appeler eux-mêmes : **0498.91.88.81**. Cela nous permettra de répondre efficacement à la demande et de te donner quelques conseils pour répondre au mieux à cette sollicitation.
- Toute visite de la presse constitue un contact de la bulle avec une personne extérieure à celle-ci. Il faudra donc que tu les inscribes dans ton registre journalier, mais aussi que les journalistes et leur éventuelle équipe respectent la distanciation physique d'1,5 m et le port du masque. Le masque pourra être enlevé de manière temporaire pour la durée des interviews. Si possible, le reportage et les échanges se feront à l'extérieur, et en maintenant la distance.

Cas particulier : le propriétaire de ton endroit de camp ou M./Mme Camp

Pour des raisons d'organisation pratique, tu seras probablement amené à entrer en contact avec ton propriétaire ou avec le Monsieur ou la Madame Camp local-e.

Comme pour tout contact avec l'extérieur de la bulle, veille à bien porter un masque (et faire porter un masque à ton interlocuteur si celui-ci n'en a pas) et à rester à 1,5 m de distance. Veille également à indiquer ces visites dans le registre des présences journalières.

Au vu de la situation particulière de cet été, peut-être peux-tu définir un mode de fonctionnement qui privilégie les échanges téléphoniques lorsque cela est possible. L'important restant de limiter les contacts si ceux-ci ne sont pas nécessaires.

Si tu sais que l'un de tes interlocuteurs fait partie d'un groupe à risque, sois particulièrement vigilant quant au respect des gestes barrières.



Procédures d'urgence et système de permanence

À l'heure où nous rédigeons ce document, nous ne disposons pas encore des informations concernant les procédures d'urgence. Celles-ci te seront transmises dès que nous les aurons et le vadémécum en ligne sera mis à jour (csd.lesscouts.be/covid).

Communication sur les mesures

Tous les participants doivent être informés des risques et des mesures. Pour ce faire, utilise les affiches rappelant ces mesures que tu as reçues dans le colis camps. Dispose-les dans l'endroit de camp de manière bien visible.

Les équipes d'unité sont, quant à elles, chargées d'informer les parents des scouts des mesures en place. Si tu reçois des questions, n'hésite pas à renvoyer vers lesscouts.be/covid.

Arrivée sur le camp et départ en fin de séjour

L'idée générale est d'éviter de mettre en contact des personnes qui n'ont pas besoin de l'être. Il est donc préférable de prévoir des transports famille par famille.

Néanmoins, si cela n'est pas possible, des alternatives peuvent évidemment être envisagées.

Covoiturage

Le covoiturage est autorisé. Si un covoiturage devait s'organiser, en voici les mesures :

- un seul adulte extérieur à la bulle par voiture (le conducteur) ; le conducteur ne doit présenter aucun symptôme lié au covid-19 (et n'en aura pas présenté dans les 10 jours qui précèdent le trajet) ;
- le conducteur portera un masque durant toute la durée du trajet, ainsi que les + de 12 ans ;
- éviter de remplir la voiture à sa capacité maximale d'accueil de personnes (on préfère laisser un siège vide à l'arrière par exemple).



Autocars

L'utilisation de services d'autocar est possible, dans le respect des mesures en vigueur : le chauffeur devra porter un masque, ainsi que tous les voyageurs de + de 12 ans.

Transports en commun

Les règles en vigueur dans les transports en commun seront à respecter et les réservations fortement souhaitées.

Essaie d'éviter autant que possible les heures de pointe afin d'avoir le moins de contacts possible avec des personnes extérieures à la bulle de camp.

Kiss and Drive

Quel que soit le moyen de transport choisi, l'arrivée et le départ des participants doivent s'organiser de façon à éviter les attroupements de parents. L'organisation d'un système de kiss and drive est dès lors vivement recommandée.

Si cela est nécessaire, un parent peut accompagner son enfant à l'intérieur du camp (visite des lieux, installation dans le dortoir pour les plus petits...), et ce dans un objectif de bien-être de l'enfant. Cela doit toutefois s'organiser de façon à limiter tant que possible les contacts :

- Port du masque pour les parents et les animateurs.
- Définition d'un sens de circulation pour éviter que les parents se croisent.
- Organisation de différentes plages horaires (dans le cas où les parents visitent l'endroit ou installent l'enfant) pour éviter qu'ils se croisent.

Tu retrouveras toutes les instructions pour l'organisation d'un kiss and drive respectant les mesures en place dans l'annexe 2 (p.19).

Camps itinérants

Les camps itinérants en Belgique sont **autorisés aux conditions suivantes** :

- La bulle reste réunie (toute la bulle doit se déplacer ensemble).
- L'hermétisme de la bulle est préservé (on reste dans sa bulle même si on loge dans un camping).
- Toujours avec encadrant(s).

Où peux-tu loger avec ta section ?

Dans tout lieu qui dépend d'un protocole strict régulant les nuitées (tourisme par exemple). Donc :

- Camping : oui.
- Gîte : oui.
- Nuit chez l'habitant : non.
- Endroit de camp d'un autre groupe : non.

Règles d'hygiène

La philosophie principale est de mettre en place les règles d'hygiène que nous connaissons depuis plusieurs mois maintenant, et ce afin d'éviter la propagation du virus. À savoir, en priorité :



Le lavage fréquent des mains

PENDANT AU MOINS 30 SECONDES + séchage à l'aide de matériaux propres (essuies qu'il faut prévoir en grand stock ou serviettes jetables). L'eau devra être propre mais pas spécialement potable ni chaude. Ne pas utiliser l'eau de la rivière.

Éviter les contacts non nécessaires.

Voici plus spécifiquement ce que cela implique.

Gestes barrières

Les gestes barrières les plus connus devront être recommandés dès le début du camp :

- ✓ Se laver les mains à l'eau et au savon le plus fréquemment possible, et a minima :
 - En début et fin d'activité.
 - Avant et après les repas (y compris pour des collations).
 - À chaque passage aux toilettes.
 - En cas d'éternuement ou de toux.
 - Lors de l'utilisation du matériel.



L'utilisation de gel hydroalcoolique pour les mains peut être une alternative lorsque l'eau et le savon ne sont pas disponibles.

- ✓ Utiliser des mouchoirs à usage unique qui seront jetés dans une poubelle fermée.
- ✓ Tousser dans le creux du coude.
- ✓ Éternuer en se couvrant le nez et la bouche d'un mouchoir ou dans le creux du coude.



- ✓ Porter un masque (pour les + de 12 ans) lors des sorties éventuelles si la distance d'1,5 m ne peut être respectée avec les gens que l'on croise ou si les mesures l'imposent là où vous allez.
- ✓ Éviter de serrer la main ou d'embrasser ses interlocuteurs.
- ✓ Être particulièrement attentif en cas d'interaction avec une personne à risque.

Des affiches sont fournies, via le colis camps Les Scouts (reçu par l'animateur responsable), pour rappeler ces gestes barrières sur l'endroit de camp.



IMPORTANT

Au-delà de cela, nous demandons une vigilance particulière quant à la planification du programme de camp. Des temps de repos suffisants et de qualité doivent absolument être octroyés, l'immunité étant affaiblie par la fatigue.

Mesures liées aux infrastructures

Dans le colis hygiène que la fédération met à ta disposition (distribution entre le 25 et le 27 juin, infos sur lesscouts.be), tu trouveras du matériel hygiénique tel que du gel et du savon pour les mains, des mouchoirs en papier, des masques. Veille à compléter ce stock si nécessaire afin que chacun ait suffisamment de mouchoirs en papier par exemple (prévois des réserves ou demande à tes scouts d'en emmener dans leur bagage).

Nettoyage

Camps en bâtiment

Assure-toi auprès du propriétaire qu'un nettoyage complet aura été effectué avant l'arrivée de ton groupe (surtout si un autre groupe a occupé le bâtiment peu avant). Mettez-vous également d'accord sur les modalités de nettoyage en fin de camp (est-ce le groupe qui doit s'en occuper ? Avec quel matériel ? Y a-t-il une équipe de nettoyage qui s'en charge ?).

Veille à ce qu'il y ait au moins 3 heures d'inoccupation entre deux groupes se succédant dans un même endroit. Avant votre départ, toutes les surfaces de toutes les pièces (dortoir, sanitaires, intendance, infirmerie, réfectoire, etc.) seront soigneusement nettoyées.

Le nettoyage s'effectue à l'aide de produits de nettoyage classiques tels que savon noir, savon de Marseille...

La désinfection s'effectue à l'aide d'eau de javel, d'alcool concentré (minimum 70% - maximum 85%), ou d'un autre produit capable d'éliminer les microbes. Tu peux demander conseil au pharmacien, il connaît les produits efficaces et autorisés par le SPF Santé Publique.

Les surfaces de contact seront régulièrement nettoyées conformément aux prescriptions :

- nettoyage scrupuleux des sanitaires une fois par jour ;
- nettoyage des tables après chaque repas ;
- nettoyage des autres surfaces courantes : rampes d'escalier, poignées de porte, interrupteurs, robinetteries... ;
- nettoyage et désinfection complète des surfaces et locaux fréquentés par une personne (enfant ou adulte) ayant présenté des symptômes évocateurs du covid-19 ;
- désinfection systématique en cas de souillures des sols et surfaces par des liquides biologiques (sang, selles, urines, vomissements...). Veiller à bien désinfecter les toilettes en cas de diarrhée.



Camps sous tente

Afin de permettre une hygiène maximale, les infrastructures seront adaptées pour permettre un lavage des mains fréquent (bassines aux endroits stratégiques, savon ou gel hydroalcoolique à la sortie des toilettes...). Même si elle est souhaitable, l'eau courante n'est pas une nécessité, à condition que tous les moyens possibles soient mis en œuvre pour permettre un lavage fréquent des mains (il est plus important de tout mettre en œuvre pour permettre de se laver et se sécher les mains correctement, plutôt que de tout mettre en œuvre pour avoir l'eau courante sur la prairie).

Il est donc essentiel de s'assurer d'un approvisionnement suffisant (et probablement plus conséquent que d'habitude) en eau.

Les surfaces de contact (table de l'intendance, matériel de type tables, bancs...) seront régulièrement nettoyées et éventuellement désinfectées conformément aux prescriptions (voir par ailleurs dans la partie Nettoyage des camps en bâtiment).

Aération

Les espaces de vie et de nuitées seront régulièrement aérés.

- Ouvrir les portes et fenêtres¹, ou les pans de la tente, autant que possible pour ventiler les espaces de vie et créer un flux d'air frais².
- Le strict minimum est d'aérer les lieux de vie 3 fois par jour, avant les activités (10 à 15 minutes minimum), durant les pauses (5 minutes minimum) et après les activités (10 à 15 minutes minimum).
- Laisse au moins deux fenêtres entrouvertes (ou deux pans) durant les activités afin de créer un courant d'air.
- Aère également ces espaces durant le nettoyage et la désinfection des sols et surfaces, et lorsqu'un autre groupe de personnes va occuper le même espace.

Hygiène et infirmerie

Une attention particulière devra être apportée à l'hygiène de l'infirmerie. Un **espace quarantaine** est à prévoir (tente ou pièce) pour isoler les personnes chez qui des symptômes du covid-19 se déclareraient. Cet espace doit, si possible, être distinct de l'infirmerie. Si le même espace est utilisé pour les quarantaines, qu'un blessé doit être pris en charge mais que la zone de quarantaine est occupée, le blessé doit être pris en charge ailleurs.

Les consignes de mise en quarantaine seront détaillées dans la procédure de gestion d'un cas covid-19. Une fois l'espace de quarantaine vide, il devra être nettoyé et aéré. Il est judicieux de désinfecter les objets avec lesquelles la personne présentant les symptômes a été en contact (chaise, table, bic, etc.).

En cas de blessé, l'animateur en charge des soins et le blessé, s'il a plus de 12 ans, doivent porter un **masque durant toute la durée des soins**.

Des **poubelles** fermées (à ouvrir de préférence sans contact avec les mains) doivent, si possible, être prévues pour y mettre (notamment) les mouchoirs à usage unique. Demande éventuellement au propriétaire de ton endroit s'il dispose déjà de ce type de poubelles.

Les couvercles de ces poubelles doivent être quotidiennement nettoyés.

Une affiche reprenant les gestes d'hygiène de base et une affiche concernant l'infirmerie sont à ta disposition dans le colis camps Les Scouts (reçu par l'animateur responsable). On compte sur toi pour les afficher dans l'espace infirmerie du camp et à tout autre endroit que tu jugeras pertinent.

1. Si des aérateurs de fenêtres sont présents (par ex. des grilles), veillez à ce qu'ils soient opérationnels et ouverts.

2. Si des mécanismes de circulation d'air entre locaux ou entre locaux et couloir sont présents, veillez à ce qu'ils soient opérationnels et dégagés (exemple à éviter : armoire devant une grille d'aération...).

Nettoyage du matériel d'animation

Le matériel utilisé par une bulle restera dans cette bulle, et sera nettoyé et désinfecté avant prêt (ou retour) à une autre bulle (en ce compris les tentes).

Nettoyage du matériel des participants

Le matériel des participants destiné à être utilisé collectivement (exemple : un ballon de foot) sera nettoyé avant la première utilisation avec de l'eau savonneuse ou autre produit de nettoyage classique.

Hygiène corporelle

Il est évident que, si nous insistions déjà beaucoup sur ce point les autres années, les mesures en cours nécessitent de faire d'autant plus attention à cet aspect de la vie quotidienne.

C'est pourquoi un temps de lavage conséquent est à prévoir chaque jour.

Si l'un de tes scouts a des besoins spécifiques (en situation de handicap, par exemple) et que tu n'es pas certain de savoir comment gérer la situation, contacte la fédération par mail ou téléphone. Le pôle Diversité & Inclusion réfléchira avec toi aux solutions à mettre en place.



Hygiène de l'intendance

Parce qu'ils devront quitter le camp pour aller faire des courses, les intendants créeront une brèche vers l'extérieur dans la bulle du camp. Pour cette raison, ils doivent être particulièrement vigilants au respect des gestes barrières (port du masque et distance physique lorsqu'ils interagissent avec des personnes externes à la bulle du camp).

Les règles suivantes se basent à la fois sur les directives du protocole gouvernemental mais également sur des recommandations de l'AFSCA.

Cuisiner

Recommandations générales auxquelles doit se soumettre toute personne qui cuisine :

- ✓ Éviter les contacts entre les mains et le visage durant la préparation des repas.
- ✓ Se laver les mains au savon ou, à défaut, avec un produit hydroalcoolique (gel ou solution) durant au moins 30 secondes AVANT et APRÈS la préparation de chaque repas et dès que tu quittes ou entres dans l'intendance. Se sécher les mains après lavage (sauf en cas d'utilisation d'un produit hydroalcoolique). En cas d'utilisation d'un produit hydroalcoolique, sois attentif à son caractère inflammable et tiens son contenant à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation (ne pas fumer à proximité).
- ✓ Laver les surfaces/plans de travail à l'eau et au savon ou, à défaut, avec un produit hydroalcoolique (gel ou solution) AVANT et APRÈS chaque utilisation.
- ✓ Ne pas consommer de viande crue et veiller à bien cuire la viande.
- ✓ Bien laver les produits qui seront consommés crus (à grande eau, si possible).

Les scouts peuvent-ils cuisiner (concours cuisine, en patrouille, etc.) ?

Il n'y a pas de contre-indication à ce que les scouts cuisinent eux-mêmes. En tant qu'animateur, tu dois néanmoins t'assurer qu'ils respectent les recommandations générales d'hygiène alimentaire (voir par ailleurs).

La cuisson au feu de bois est-elle autorisée ?

Il n'y a pas de contre-indication si la viande est bien cuite. En cas d'utilisation d'un produit hydroalcoolique, sois attentif à son caractère inflammable et tiens son contenant à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation (ne pas fumer à proximité).

Une affiche reprenant les consignes à respecter en cuisine est disponible dans le colis camps Les Scouts (reçu par l'animateur responsable).



Faire les courses

- ✓ Vous pouvez aller faire les courses à plusieurs.
- ✓ **Un camps zéro déchet, oui !** Il n'y a pas de contre-indication à vous approvisionner dans un magasin fournissant les produits en vrac. Référez-vous évidemment toujours aux mesures édictées par le magasin. Il se peut que celui-ci n'autorise pas les clients à apporter leurs propres contenants.

Des affiches reprenant les consignes à respecter pour aller faire les courses, pour porter correctement son masque, pour se laver les mains efficacement et pour laver des masques dans une casserole sont disponibles dans le colis camps Les Scouts (reçu par l'animateur responsable).

Stockage de la nourriture et vaisselle

Les frigos et congélateurs ne peuvent être partagés entre les bulles.

La vaisselle doit être nettoyée sitôt le repas terminé. Pas question de laisser traîner de la vaisselle sale quelques heures, voire quelques jours (que ce soit dans l'intendance ou ailleurs).

Les essuies de vaisselle doivent être remplacés quotidiennement.



Matériel spécial covid-19 à prévoir

Du matériel particulier sera à prévoir sur les camps. Si ta caisse de section ne peut supporter l'achat de tout ce matériel, tu peux demander aux parents une aide pour confectionner un stock pour le camp (via la liste du matériel à mettre dans la valise).

À savoir :

- ✓ Du savon pour les mains, en suffisance (favoriser les savons avec pompe).
- ✓ Éventuellement de la crème hydratante pour les mains (vu le lavage et la désinfection réguliers).
- ✓ Des mouchoirs à usage unique (1 boîte par personne).
- ✓ De quoi se sécher les mains.
- ✓ Du produit pour laver les essuie-mains et les masques (et éventuellement des sacs en tissus pour récolter ceux-ci avant lavage).
 - Soit vous demandez aux parents de fournir un stock important d'essuies que vous veillerez à utiliser dans des conditions d'hygiène optimale (un essuie - nommé - par scout par jour, essuie à usage personnel, à sécher correctement après chaque utilisation).
 - Soit vous vous fournissez en serviettes en papier à usage unique (à privilégier).

Au-delà de ça, il sera utile de demander à chaque participant d'emporter :

- ✓ Trois masques en tissu pour chaque participant de plus de 12 ans (éclaireurs, pionniers, animateurs et intendants). Ces masques seront désinfectés après chaque utilisation selon les recommandations d'usage.
- ✓ Une pompe personnelle pour gonfler son matelas ou une pompe à pied (pas de partage de pompe à bouche).

Concernant le matériel spécifique, ta section devra également prévoir :

- ✓ Une réserve de masques buccaux en cas d'oubli ou pour l'infirmerie, par exemple. Préférer les masques jetables ; si pas, l'utilisation d'un masque en tissu est possible avec désinfection par la suite.
- ✓ Du gel/solution hydroalcoolique :
 - pour les endroits où le savon n'est pas facilement utilisable ;
 - pour la désinfection des surfaces (tables par exemple).

La fédération Les Scouts fournira à ses sections un colis hygiène (distribution les 25-26-27 juin - plus d'infos sur [lesscouts.be](https://www.lesscouts.be)) contenant :

- ✓ 1 boîte de 50 masques
- ✓ 1 litre de gel hydroalcoolique avec pompe
- ✓ 2 rouleaux de papier essuie-main
- ✓ 5 savons pour les mains
- ✓ 1 spray de nettoyant multi-usage

La mise en place des mesures de ce protocole a un impact financier sur l'organisation de ton camp et les caisses de ta section ou de ton unité ne sont pas en mesure de le supporter ? Contacte le 21 (lesscouts@lesscouts.be ou 02.508.12.00) et nous ferons au mieux pour te venir en aide.

Activités

Pour t'aider à adapter tes activités à la situation, tu peux retrouver sur csd.lescouts.be le *Ça se discute* en ligne de juin 2020 spécial « *Je bulle en branche* ». Tu y trouveras des idées d'activités adaptées à chaque branche.



En attendant, voici quelques lignes directrices générales :

Quelles activités puis-je organiser ?

Au vu des mesures sanitaires, tu comprendras que, même si les contacts au sein d'une même bulle ne sont pas interdits, ton bon sens sera ton meilleur allié dans l'organisation des activités. Ainsi :

- les **pré-camps et post-camps** (avec ou sans scouts) sont autorisés, tant qu'ils commencent au plus tôt le 25 juin et tant que le nombre total de personnes foulant l'endroit de camp ne dépasse pas les 100. Aussi, pour éviter les contacts multiples, les participants à cette activité doivent être, et uniquement, les personnes qui participeront ensuite (ou qui auront participé) au camp en tant que tel ;
- les **hikes de patrouille** sont donc autorisés, mais **sans nuitées** en dehors du camp ;
- les **excursions d'un jour** avec ta section sont autorisées, dans le respect des règles mises en place sur le lieu de l'activité ;
- les **Scout'mains** sont autorisés, avec port du masque pour les + de 12 ans et dans le respect de la distanciation sociale. Dormir sur place (si l'activité a lieu hors du camp) n'est pas autorisé.

Tu veux développer ou renforcer la **résilience** chez les scouts ? Un kit, dont la promo est faite dans le colis camps Les Scouts (reçu par l'animateur responsable), te livre quelques activités sympas et utiles. Plus d'infos sur lescouts.be.

Quelles activités sont interdites ?

Au vu de la nécessité de limiter autant que possible les contacts entre bulles, certaines activités restent interdites cet été :

- les **jeux inter-sections**, les rencontres avec le camp voisin ou l'organisation de tout autre type de rencontre avec un autre camp, une autre bulle ;
- l'organisation d'activités de **porte-à-porte** (qui sont, rappelons-le, déjà interdites d'ordinaire...) ;
- les **nuitées à l'extérieur** de l'endroit de camp.

IMPORTANT

S'il te venait la mauvaise idée de pratiquer une virée cet été (ce qui est, déjà en temps normal, absolument interdit), il va sans dire qu'au vu des conditions particulières d'organisation, de notre crédibilité qui est en jeu et de la pression médiatique qui pèsera encore une fois sur nos épaules, les sanctions prévues seront très fermement appliquées.

Concernant le lieu de l'activité

- Les espaces de plein air sont préférés et les espaces trop confinés sont évités.
- La surface maximale du terrain sera utilisée.
- Les activités hors du camp sont autorisées pour autant qu'elles soient d'une journée maximum, organisées dans le respect des mesures en vigueur dans le lieu d'accueil et dans le respect des mesures du présent document. En cas de doute, les règles les plus strictes seront d'application.

Concernant les trajets

Les déplacements du groupe ou d'une partie du groupe hors du lieu de camp doivent avoir une destination précise et autorisée. Il conviendra de respecter les mesures suivantes :

- le trajet vers cet endroit doit respecter les règles en vigueur (distance minimale avec les personnes extérieures à la bulle d'1,5 m) ;
- la visite de ce lieu doit être limitée à la durée de l'activité ;
- le trajet en groupe doit être encadré au minimum par un responsable de patrouille (pour les hikes de patrouille sans nuitées par exemple).



Concernant les camps Pionniers en Belgique

Trois possibilités s'offrent à toi :

1. Tu peux organiser ton séjour sur un endroit de camp indépendant où tu peux vivre avec ta propre bulle (éventuellement en faisant un camp avec le poste de l'unité d'à côté, si vous ne dépassez pas 100 personnes en tout).
2. Tu peux organiser un camp itinérant : voir chapitre spécifique.
3. Tu peux organiser un camp commun avec une autre section de ton unité. Tu fais donc partie de la bulle hermétique de maximum 100 personnes. Tu es dès lors soumis aux mêmes règles que les autres membres de la bulle.

Ces trois options excluent donc la possibilité de faire le tour de différents camps et de passer de bulle en bulle, ceci pour une raison évidente de risque plus important de propagation.

Si ton objectif, à travers ce mécanisme, était de faire découvrir l'animation aux pionniers, propose-leur alors de participer pleinement au camp d'une autre section, et ce de manière indépendante de votre propre camp Pionniers. Sachant qu'en tant qu'adolescents, eux aussi ont bien besoin de vivre un vrai camp scout, préparé pour eux (et non par eux...)

Qu'est-ce que je peux faire pendant mon camp Pi ?

- Tu as reçu un tas d'idées d'activités par mail. Rien reçu ? Rendez-vous sur [lesscouts.be](https://www.lesscouts.be).
- Le *Ça se discute* en ligne de juin 2020 spécial « *Je bulle en branche* » peut aussi être une bonne source d'inspiration.
- Les activités en dehors du lieu de camp peuvent avoir lieu dans le respect des protocoles sectoriels concernés. Attention à vérifier et respecter la capacité d'accueil du protocole concerné. Activité spéciale, Scout'main ... tout cela reste possible.
- Et puis n'oublie pas qu'un camp Pionniers, c'est avant tout un camp de scoutisme ! Grand jeu délirant, ateliers, engagement (*Promesse Pionniers*), veillées... tous ces ingrédients restent les ingrédients phares d'un camp Pionniers réussi !

Relations de bon voisinage en temps de covid-19

L'an dernier, les mouvements de jeunesse ont été félicités de toute part pour la tenue des camps et le respect impeccable des mesures liées au covid-19. Cette année encore, nous comptons sur toi et ton staff pour être attentifs à l'image que vous et vos scouts renverrez lors du camp.



En temps normal déjà, les communes sont impactées par l'installation des camps, ce qui peut susciter des tensions chez les habitants. À l'heure du covid, les riverains pourraient être encore plus réticents à l'idée de voir arriver des mouvements de jeunesse. C'est pourquoi il est très important que tu veilles au respect de ce vademécum et que tu sensibilises tes scouts sur ce point.



Être attentif à son image, cela veut dire :

- ✓ respecter les règles habituelles des camps et de la commune (tapage, gestion des déchets...);
- ✓ respecter les mesures propres au covid, et tout particulièrement lorsque les animateurs ou intendants sortent du camp ;
- ✓ faire bon accueil aux intermédiaires que tu pourrais rencontrer durant le camp : M. et Mme Camp, le propriétaire, le livreur de courses...;
- ✓ être ouvert au dialogue et ne pas hésiter à répondre aux questions et inquiétudes qui pourraient te parvenir tout en t'assurant que cela ne porte pas atteinte au bon déroulement du camp ;
- ✓ interpellier tes scouts à ce sujet, plus encore s'ils sont amenés à sortir du camp.

Camps à l'étranger

Au vu du contexte sanitaire particulier de cette année, la fédération autorise uniquement les camps dans un pays limitrophe (Pays-Bas, Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg, France).

Pourquoi limiter les destinations de camps à l'étranger ?

- Le rapatriement sanitaire d'une personne suspectée ou atteinte du covid-19 ne peut pas être garanti par notre assurance Ethias (ni par ses partenaires médicaux). Nous avons activement cherché une compagnie d'assurance qui le ferait, sans succès.
- Tous les frais encourus par la suite d'une mise en quarantaine du groupe ne sont pas couverts par l'assistance Voyages et séjours à l'étranger (n°45 388 337). Seuls les frais liés à la prise en charge de la personne contaminée au covid-19 le sont.

Exemple : si une suspicion de covid-19 ou un cas de covid-19 avéré se déclare le dernier jour du camp, le groupe sera contraint de prolonger son camp d'une durée équivalente à la quarantaine imposée dans le pays. Aucun des frais – logement, nourriture, etc. – occasionnés par cette prolongation ne seront pris en charge par l'assurance.

- Le passage de plusieurs frontières multiplie les conditions d'accès aux pays et les mesures à suivre.

En conséquence, il convient d'opter pour une destination **dans un pays limitrophe**, ce qui assure la possibilité d'un rapatriement avec véhicule personnel, et en une seule journée (sans étape).

Quelles conditions dois-tu remplir pour partir à l'étranger ?

- Une prise de décision collective et assumée par la section, le staff d'unité et les parents, tenant compte du dispositif à mettre en place en cas de rapatriement nécessaire (qui préserve le principe de la bulle hermétique et ne nécessite qu'un trajet en véhicule personnel et sans étape). N'oubliez pas qu'en cas de rapatriement forcé du groupe pour cas de covid, ce sont les parents qui devront probablement faire le trajet pour venir rechercher leurs enfants.
- Le respect du cadre européen avec un certificat covid mis en place à partir du 1^{er} juillet.
- Le respect des règles émises par le SPF Affaires étrangères sur <https://diplomatie.belgium.be/fr> (conditions d'entrée dans le pays de destination et de retour en Belgique, quarantaine, test covid-19, vaccins).
- L'autorisation de camps scouts dans le pays de destination.
- Le respect de toutes les mesures spécifiques à chaque pays : tu retrouveras un **résumé des mesures imposées par chaque pays dans le vadémécum en ligne** (csd.jesscouts.be/covid), mis à jour régulièrement.

Annexes

1. Groupes à risque

Pour les enfants et adolescents de 6 à 18 ans

Préambule

La liste suivante reprend les différents groupes à risque en pédiatrie. Elle concerne donc toute personne de moins de 18 ans. Cette liste, reçue du cabinet Jeunesse, a été réalisée avec soin après la revue des données scientifiques à l'heure actuelle et la consultation de diverses associations professionnelles et organisations spécialisées dans le domaine de la pédiatrie. Elle a pour objectif de servir de ligne directrice. Il est donc possible d'y déroger selon la situation individuelle, en concertation avec le médecin traitant du patient. Cette liste n'est pas exhaustive. Son application relève de la responsabilité du médecin traitant après discussion avec le patient, ses parents et/ou les soignants impliqués. Cette liste se veut une aide à la décision d'autoriser les enfants à participer – ou non – aux activités scoutistes (en ce compris le camp) de cet été. Les groupes à risque identifiés sont par ailleurs identiques à ceux figurant sur la liste qui a été fournie aux écoles.

REMARQUES GÉNÉRALES

- Un enfant qui participe aux activités scoutistes en période épidémique de grippe peut également participer aux activités scoutistes (en ce compris le camp) en période épidémique de covid-19.
- Il est conseillé aux enfants traités par des corticostéroïdes à haute dose, c'est-à-dire > 20mg/j de prednisolone (ou > 0,5mg/kg/j pour les enfants de < 40kg) de ne pas participer aux activités scoutistes (en ce compris le camp).
- Les enfants sous traitement comprenant une association de médicaments immunosuppresseurs et les enfants atteints de maladies chroniques graves : à discuter avec le médecin traitant.
- Tout comme le reste de la population et tel que demandé par le Conseil National de Sécurité, les enfants atteints d'une maladie chronique et autorisés à participer aux activités scoutistes (en ce compris le camp) doivent suivre strictement les directives concernant les mesures d'hygiène, le respect de la distanciation sociale et le port du masque buccal (en fonction de leur âge) lorsqu'ils quittent la bulle.
- Les personnes vivant sous le même toit que les patients à risque sont autorisées à participer aux activités scoutistes (en ce compris le camp), à condition, de respecter strictement les mesures d'hygiène. Dès qu'un membre de la maison présente des symptômes de maladie, il est nécessaire de prendre contact avec un médecin et d'appliquer les mesures d'isolement décrites par Sciensano.

Pour les affections de type PULMONAIRE (et MUCOVISCIDOSE) :

Ne peuvent pas participer aux activités scoutistes :

- Les patients atteints de mucoviscidose ou les patients ayant des bronchiectasies non liées à la mucoviscidose, et dont la maladie n'est pas sous contrôle (c'est-à-dire VEMS-1 < 40 %, dégradation rapide, > 4 exacerbations par an, dépendance à une oxygénothérapie).
- Les enfants sous traitement d'entretien avec de corticostéroïdes à haute dose (voir remarques générales).

Peuvent participer aux activités scoutistes APRÈS AVIS du médecin spécialiste traitant :

- Les enfants soumis à une oxygénothérapie chronique et/ou à une ventilation (non) invasive.
- Les enfants présentant des anomalies congénitales des voies aériennes ou des poumons dans des conditions instables.

En ce qui concerne les TROUBLES IMMUNITAIRES PRIMAIRES :

Ne peuvent participer aux activités scoutistes :

- Les enfants ayant un déficit immunitaire combiné sévère, c'est-à-dire un (S)CID ou une lymphopénie sévère (CD4 < 200/mm³).
- Les enfants ayant un déficit immunitaire et une insuffisance respiratoire sévère (voir pneumologie).
- Les enfants immunodéficients qui doivent recevoir ou qui ont bénéficié d'une greffe de cellules souches ou d'une thérapie génique il y a moins d'un an, ou plus selon la durée de l'immunosuppression.
- Tous les patients qui présentent un déficit immunitaire sévère et qui auront préalablement été contactés et conseillés par leur médecin.

Peuvent participer aux activités scoutistes APRÈS AVIS du médecin spécialiste traitant :

- Les autres déficits immunitaires, à savoir la maladie granulomateuse chronique (CGD), la lymphohistiocytose hémophagocytaire familiale

(HLH), les maladies congénitales auto-inflammatoires (sauf FMF), le syndrome de Down avec un déficit immunitaire, les déficits immunitaires avec dysrégulation immunitaire active* (LRBA, NFKB1, NFKB2, STAT3 GOF, IRAK4, MyD88, STAT2...).

*C'est-à-dire une poussée auto-immune ou auto-inflammatoire au cours de l'année écoulée ou un traitement par immunosuppresseurs récemment débuté.

Pour les affections de type CARDIOLOGIQUE :

Ne peuvent pas participer aux activités scoutistes :

- Les enfants ayant subi une transplantation cardiaque et sous traitement immunosuppresseur, et ce pendant toute la durée d'une immunosuppression sévère. Une évaluation par le cardiologue de l'enfant est nécessaire avant d'autoriser la participation aux activités scoutistes.
- Les enfants souffrant d'hypertension pulmonaire modérée ou sévère nécessitant un traitement.
- Les enfants souffrant d'insuffisance cardiaque grave.

Peuvent participer aux activités scoutistes APRÈS AVIS du médecin spécialiste traitant :

- Les enfants avec ventricule unique, même en cas de cyanose persistante (par exemple avant ou après chirurgie de Fontan) peuvent participer aux activités scoutistes APRÈS AVIS de leur médecin spécialiste traitant. Par contre, les enfants présentant une dysfonction ventriculaire ou valvulaire sévère devront être évalués au cas par cas par le spécialiste traitant avant la participation aux activités scoutistes.

Pour les affections de type ENDOCRINOLOGIQUE :

Peuvent participer aux activités scoutistes :

- Les enfants diabétiques.
- Les enfants sous thérapie de substitution surrénalienne (hyperplasie congénitale des surrénales, insuffisance surrénalienne).

Pour les affections de type NÉPHROLOGIQUE :

Ne peuvent pas participer aux activités scoutistes :

- Enfants recevant des corticostéroïdes à haute dose (voir remarques générales).

Peuvent participer aux activités scoutistes APRÈS AVIS du médecin/ spécialiste traitant :

- Enfants sous traitement comprenant des traitements combinés de médicaments immunosuppresseurs tels que : (mycophénolate mofetil (Cellcept®), Azathioprine (Imuran), cyclosporine A (Neoral®), tacrolimus (Prograf®, Advagraf®, Modigraf®), Everolimus (Certican) et corticostéroïdes (prednisolone, prednisone, Medrol®).
- Enfants ayant reçu du rituximab ou de l'eculizumab au cours de la dernière année.
- Enfants avec des multiples maladies sévères.

Pour les affections de type RHUMATOLOGIQUE :

Ne peuvent pas participer aux activités scoutistes :

- Enfants sous corticothérapie à haute dose (voir remarques générales).

Peuvent participer aux activités scoutistes APRÈS AVIS du médecin/ spécialiste traitant :

- Enfants qui ont reçu du rituximab ou de l'eculizumab au cours des 6 dernières semaines.

Peuvent participer aux activités scoutistes :

- Enfants atteints d'une maladie rhumatismale et recevant les traitements suivants : Hydroxychloroquine (Plaquenil®), méthotrexate (Lederletraxate®, Metoject®), mycophénolate mofetil (Cellcept®), cyclosporine, tacrolimus (Advagraf®, Prograf®) et azathioprine (Imuran®).
- Médicaments biologiques comme les inhibiteurs de TNF® (Enbrel®, Humira®, Infliximab®), Orelia, inhibiteurs de l'IL-1 (Anakinra, Ilaris), inhibiteurs de l'IL-6 (Roactemra), inhibiteurs de JAK (Olumiant, Xeljanz), rituximab.

Pour les affections de type GASTRO-ENTÉROLOGIQUE :

Ne peuvent pas participer aux activités scoutistes :

- Les enfants sous corticothérapie à haute dose (voir remarques générales).

Peuvent participer aux activités scoutistes APRÈS AVIS du médecin/ spécialiste traitant :

- Les enfants sous traitement comprenant une association de plusieurs médicaments immunosuppresseurs et/ou ayant une maladie chronique avec des symptômes sévères.

- Les enfants qui reçoivent une Nutrition Parentérale à domicile et qui ont des comorbidités tels que : problèmes rénaux, cardiaques, pulmonaires, respiratoires et/ou endocriniens.

Peuvent participer aux activités scoutées :

- Les enfants sous un seul médicament immunosuppresseur en situation stable (en rémission).

Pour les affections de type HÉPATOLOGIQUE :

Ne peuvent participer aux activités scoutées :

- Les enfants ayant subi une transplantation hépatique au cours des 3-6 derniers mois (à évaluer au cas par cas).

Peuvent participer aux activités scoutées APRÈS AVIS du médecin/spécialiste traitant :

- Tous les enfants ayant une affection hépatique pour laquelle le médecin/spécialiste traitant a donné son accord.

Pour les affections de type NEUROLOGIQUE :

Ne peuvent pas participer aux activités scoutées :

- Les enfants sous corticothérapie à haute dose (voir remarques générales).

Peuvent participer aux activités scoutées APRÈS AVIS du médecin/spécialiste traitant :

- Les enfants sous oxygénothérapie chronique et/ou ventilation non invasive.
- Les enfants avec des troubles de déglutition tels que les patients avec des dystrophies myotoniques.
- Les patients à risque de décompensation en cas d'infection, tels que les patients atteints de maladies métaboliques.
- Les patients atteints de dystrophies musculaire de Duchenne et qui ont développé une insuffisance cardiaque.
- Les patients atteints d'un syndrome myasthénique.

Pour les affections de type HÉMATO-ONCOLOGIQUE :

Ne peuvent pas participer aux activités scoutées :

- Les enfants en phase de traitement intensif ou durant une certaine période après une greffe de cellules souches allogéniques (+/- 12 mois ou plus selon la durée de l'immunosuppression).

Peuvent participer aux activités scoutées APRÈS AVIS du médecin/spécialiste traitant :

- Les patients drépanocytaires qui ont développé une hypertension artérielle pulmonaire, une désaturation chronique, une cardiomyopathie, une insuffisance rénale ou une hépatopathie sévère, sauf s'ils sont dans un programme de transfusion chronique.
- Les patients atteints de l'anémie Diamond Blackfan, ceux qui ont une immunodéficience associée, surcharge en fer et où un traitement par Prednisolone 0,5mg/kg/j.

Peuvent participer aux activités scoutées :

- Tous les autres enfants, y compris les enfants ayant une LLA sous traitement d'entretien, les enfants sous thérapie par Glivec, Hydrea, etc... Le médecin traitant peut être consulté au cas par cas et peut déroger au principe général chez certains enfants atteints de comorbidités.

Pour les plus de 18 ans

En ce qui concerne les adultes (plus de 18 ans), les groupes à risque sont :

- personnes âgées de plus de 65 ans ;
- adultes avec une obésité sévère ;
- adultes atteints de diabète de type 2 associé à un surpoids et/ou une tension artérielle élevée et/ou une maladie cardiovasculaire et/ou une maladie rénale ;
- adultes atteints d'une maladie cardiovasculaire, pulmonaire ou rénale chronique sévère ;
- adultes immunodéficients et/ou ayant un cancer (sous traitement).

Toutes ces maladies sous-jacentes ne sont pas associées au même risque, cela dépend beaucoup du degré de contrôle de cette maladie, du stade, du type de médicament que la personne prend etc.

Par conséquent, si un encadrant fait partie d'un de ces groupes à risque (animateur ou intendant), il est invité à prendre contact avec son médecin traitant au préalable pour avis sur les mesures à prendre.

2. Kiss & Drive pour l'arrivée et le départ des participants

Cette année encore, ton camp sera une bulle hermétique composée de tes scouts, ton staff et tes intendants. Il est fortement recommandé de mettre en place un Kiss & Drive à l'arrivée et au départ des scouts. Deux mots d'ordre :

- **Éviter les regroupements.**
- **Limitier les contacts des membres de la bulle avec des personnes externes.**

Voici quelques bonnes pratiques pour mettre en place le Kiss & Drive :

- Assure-toi que chaque animateur/intendant de la bulle est au clair avec le rôle qu'il devra jouer (signalisation, accueil des parents...).
- Délimite clairement une zone Kiss & Drive. Autrement dit, un espace dans lequel les parents peuvent déposer/récupérer leur enfant en limitant le contact avec les autres membres de la bulle. Prévois des piquets, de la rubalise, des affiches, des pancartes, des cônes, bref tout ce qui te permettra de délimiter et signaler cette zone sans ambiguïté.
- Si ton lieu de camp le permet, choisis une zone à proximité du bâtiment ou dédie une partie de ta prairie à cet accueil.

Et si l'endroit ne le permet pas ?

Prévois une zone de stationnement à proximité du bâtiment/de la prairie (place de l'église, du village, ferme voisine, cour d'école...). Concerte-toi avec le propriétaire, M./Mme Camp ou les services communaux pour définir le lieu le plus approprié. Veille à ce que cette zone de parking soit suffisamment grande et facile d'accès pour que les utilisateurs n'aient pas à se croiser aux entrées/sorties.

Les parents rejoindront alors la zone Kiss & Drive à pied.

- Pour éviter que la zone Kiss & Drive soit surpeuplée, prévois un accueil/départ différé. Propose aux parents de s'inscrire à différentes plages horaires et donne-leur rendez-vous. Cela permettra d'étaler les arrivées/départs en plusieurs vagues.
- Prévois un ou deux animateurs facilement identifiable(s) (avec un gilet fluo par exemple) pour accueillir les parents. C'est le moment pour eux de te donner les dernières recommandations et informations au sujet de leur enfant. Ils auront probablement des documents / médicaments à te fournir. Prends le temps de les écouter, ils te confient la prunelle de leurs yeux pour les jours à venir.
- Veille au respect des règles d'hygiène – port du masque et distance d'1,5m avec les personnes extérieures à la bulle.
- Entre chaque vague de parents, les animateurs présents dans la zone Kiss & Drive devront bien se laver les mains – de préférence à l'eau et au savon ou, à défaut, avec un produit hydroalcoolique.

Je fais quoi de mes scouts pendant toute la durée de cet accueil ?

Tu peux leur proposer différentes tables d'accueil avec des activités à réaliser avec ou sans animateur. Par exemple : réaliser une décoration pour son foulard, faire un petit bricolage, décorer la salle commune, commencer les constructions, retrouver les copains, faire du repérage pour construire des cabanes, proposer des livres et jeux de société, aider à la confection du gouter/repas...

Quelle place pour les parents là-dedans ?

Bonne nouvelle : les parents peuvent, si l'âge des participants le nécessite, aider à l'installation au camp de leur enfant. Néanmoins, quelques règles sont à respecter :

- Port du masque obligatoire pour toutes les personnes de plus de 12 ans (animateurs, scouts, parents, etc.).
- Respect des distances physiques (1m50).
- Étaler les heures d'arrivée et de départ pour éviter les regroupements.
- Définition d'un sens de circulation (au moyen de marquage au sol ou de panneaux fléchés) pour éviter que les parents ne se croisent.

Pour le rassemblement de début et de fin de camp, ce sera malheureusement sans les parents mais, comme toujours, on compte sur ta créativité et ta maîtrise des nouvelles technologies ! 😊

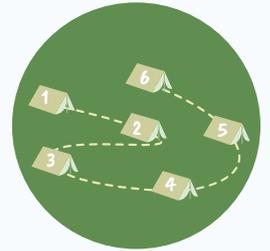
Les 10 trucs à retenir pour ton camp !



Bulles de 100 personnes, hors encadrants (animateurs et intendants)



Gestes barrières et hygiène minutieuse



Camps itinérants autorisés sous conditions



Activités hors du lieu de camp autorisées, en respectant les règles en vigueur



Visites de personnes externes (staff d'unité, aumônier, conteur ...) autorisées sous conditions



Journées "marche" autorisées sans nuitées



Interdiction de visiter d'autres camps



Registre des présences pour le suivi des contacts



Organiser les arrivées et départs des scouts



Arrivées tardives et allers-retours pour raison impérieuse autorisés, sous conditions



Les Scouts ASBL
rue de Dublin 21
1050 Bruxelles
Belgique

02.508.12.00
lesscouts@lesscouts.be
lesscouts.be

Édition spéciale de la fédération
Les Scouts ASBL

Éditrice responsable et rédactrice en
chef: Christelle Alexandre

Les Scouts sont membres de :



Les photos du *Ça se discute* sont utilisées à titre
informatif pour illustrer les activités de notre mou-
vement.

Toute ressemblance entre les personnes qui s'y
trouvent et les situations décrites serait purement
fortuite et involontaire. Chaque membre peut de-
mander l'arrêt de l'utilisation d'une photo le repré-
sentant.

